



Ville de
MANIWAKI

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1015 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Maniwaki à sa séance ordinaire du 20 septembre 2021 a adopté le règlement no 1015 intitulé : « **Modification du règlement de zonage no 881 par l'intégration de la zone P-039 à la zone C-046** ».

Ledit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 186, rue Principale Sud à Maniwaki aux heures normales d'ouverture.

Ledit règlement est entré en vigueur le 17 décembre 2021 en vertu du certificat de conformité émis à cette date par la greffière de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

DONNÉ À Maniwaki, ce 6^e jour de janvier 2022.

Louise Pelletier, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de janvier 2022.

Louise Pelletier, greffière